



PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS ÉTUDIÉS

CŒUR DE CHARTREUSE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Suite à la présentation de l'état des lieux, du cadre réglementaire, les élus se sont positionnés sur le choix de 3 scénarios. Le premier est la constitution d'une régie intégrale sur l'ensemble du territoire Cœur de Chartreuse. Ensuite, le second est la constitution d'une régie sur l'ensemble des communes actuellement en régie et qui n'adhèrent à aucun syndicat et, statu quo pour les communes adhérentes au SIEGA et au SIAEP du Thiers. Et le dernier correspondrait à l'adhésion de l'ensemble des communes actuellement en régie aux syndicats afin d'étendre le périmètre de ces derniers à l'ensemble du territoire Cœur de Chartreuse.

SCÉNARIO 1

Il s'agit du scénario de référence avec la reprise de l'ensemble des compétences eau et assainissement en régie au niveau de la CC Cœur de Chartreuse. Il implique :

-retrait des 8 communes adhérentes au SIAEP du Thiers et de Miribel-Les-Échelles du SIEGA

Mise en place d'une régie intercommunal sur l'ensemble du territoire Cœur de Chartreuse



SCÉNARIO 2

Il s'agit de la mise en place d'une régie dans les communes hors du périmètre des syndicats intercommunaux. Cela implique :

-le statut quo pour les communes adhérentes aux syndicats

-la mise en place d'une régie intercommunale pour les communes en régie communale



SCÉNARIO 3

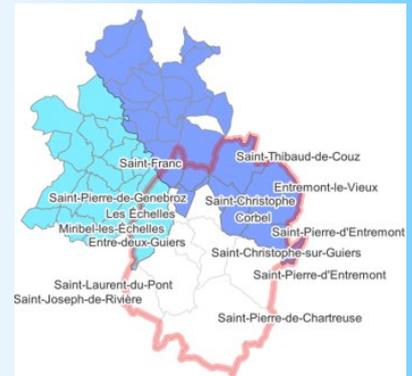
Il s'agit de l'extension des syndicats à l'ensemble de la CC Cœur de Chartreuse :

•**Eau potable** : Extension des syndicats qui se partagent le territoire Cœur de Chartreuse de la manière suivante :

⇒ Pour le SIEGA, les communes de St Laurent du Pont et St Joseph Rivière

⇒ Pour le SIAEP du Thiers, les 6 communes suivantes : Les Echelles, St Christophe, St Christophe Guiers, Entre Deux Guiers, St Pierre de Chartreuse, St Pierre-d'Entremont-Isère.

•**Assainissement** : Extension du SIEGA pour la compétence AC et ANC à l'ensemble des communes du territoire Cœur de Chartreuse





La loi supprime l'obligation de transfert des compétences à la CCCC (=transfert au titre des compétences supplémentaires) :

-CC Coeur de Chartreuse peut proposer le transfert, via une délibération du conseil communautaire visant une modification de ses statuts :

Modification statutaire portée à l'ordre du jour du conseil communautaire pour validation

Vote à la majorité qualifiée des conseils municipaux membres dans un délai de 3 mois

Modification statutaire validée par arrêté préfectoral.

Les principaux enjeux à traiter avant la prise de compétences

FINANCIERS

Établissement d'un état des biens précis pour chacune des communes en collaboration avec la Perception (biens, subventions et emprunts)

Préparation budgétaire : charges/recettes de fonctionnement actualisées, investissements en cours et à venir, etc...

Tarifaire : validation de la stratégie tarifaire avec les données budgétaires actualisées

Transfert des excédents : évaluation des besoins de trésorerie, définition d'une règle commune

ADMINISTRATIF

Transfert des contrats en cours : contrat de Délégation de Service Public, Marchés publics (travaux, fourniture...)

Travaux statutaires : modification statuts de la CC Coeur de Chartreuse ou des syndicats selon le scénario choisi

Syndicats : représentation substitution de la CC Coeur de Chartreuse au sein des différents syndicats puis réflexion sur le maintien/dissolution des syndicats inclusifs et réflexion sur les modalités adhésion/retrait des syndicats supra communautaires (SIEGA, SIAEP du Thiers)

Mise à disposition des biens.

**27 ETP pour le Scénario 1 à
21 ETP pour le Scénario 2**

ORGANISATIONNELS ET RH

Organisation du service : identification des moyens mobilisables, stratégie de montée en charge...

Transfert/mise à disposition des agents

Recrutement éventuels (à minima un ETP en 2026 si validation du transfert pour pilotage de la mise en œuvre)

TECHNIQUE ET PATRIMONIAL

Consolidation outillage et inventaire

Travaux en cours et à venir

Initiative de la commune

Délibération de la commune candidate sur le retrait/adhésion au syndicat

-Vote à la majorité simple des membres ou représentés du conseil municipal

- Notification de la demande de retrait/adhésion au Président du Syndicat

2. Délibération du comité syndical et de ses communes membres (au mois 6 mois)

-Accord/Refus motivé à la majorité simple des membres présents ou représentés du comité syndical dans le délai de 3 mois (sauf si les statuts prévoient une autre règle)

-Vote à la majorité qualifiée des conseils municipaux membres dans un délai de 3 mois

-Modification statutaire du syndicat

Initiative du syndicat

Délibération du comité syndical sur le retrait/adhésion d'une commune invitée

-Vote à la majorité simple des membres ou représentés du conseil syndical

- Notification de la proposition de retrait/adhésion à la collectivité invitée

2. Délibération des conseils municipaux invités et membres du syndicat (au mois 6 mois)

-Accord/Refus motivé à la majorité simple des membres présents ou représentés du comité syndical dans le délai de 3 mois (délibération concordante)

-Vote à la majorité qualifiée des conseils municipaux membres dans un délai de 3 mois

-Modification statutaire du syndicat

3. Arrêté de retrait/adhésion prononcé par le représentant de l'état

Assiettes de facturation (recettes)

Ces tableaux représentent les recettes issues de la facturation de l'eau et Assainissement Collectif. À ce stade, pas de prise en compte d'une évolution pour tenir compte d'un changement de comportements ou de difficultés de paiements (impayés).

EAU POTABLE

- Assiette retenue :

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3 SIEGA	Scénario 3 SIET
Abonnés	9 986	6 904	12 142	15 403
Volumes facturés	1 063 749	725 910	1 367 212	1 595 907

ASSAINISSEMENT

- Assiette retenue :

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3 SIEGA
Abonnés	7 179	6 833	13 834
Volumes facturés	620 157	587 059	1 312 936

Charges et recettes projetées

EAU POTABLE

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3 SIEGA	Scénario 3 SIET
Charges projetées	2 095 096	1 465 953	4 131 290	2 746 376
Charges à caractère général (011)	839 745	488 040	2 945 453	1 131 304
Charges de personnel et frais assimilés (012)	446 205	247 343	625 008	1 003 304
Atténuations de produits (014)	91 711	30 707	0	308 000
Autres charges de gestion courante (65)	554 365	538 490	523 971	140 993
Charges exceptionnelles (67)	19 752	18 054	36 858	19 501
Charges de DSP	143 318	143 318	0	143 318
Recettes projetées	1 578 361	319 288	1 699 724	718 073
Recettes autres que la tarification (70)	409 141	281 000	1 479 579	645 756
Atténuations de charges (013)	5 168	0	160 336	23 491
Subventions d'exploitation (74)	10 740	10 740	10 996	5 069
Autres produits de gestion courante (75)	17 496	15 727	31 706	21 783
Produits exceptionnels (77)	16 439	11 821	17 086	21 974

ASSAINISSEMENT

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3 SIEGA
Charges projetées	819 420	782 197	2 290 260
Charges à caractère général (011)	354 522	317 658	1 624 227
Charges de personnel et frais assimilés (012)	195 296	195 296	371 546
Atténuations de produits (014)	10 631	10 631	10 631
Autres charges de gestion courante (65)	159 371	159 022	176 452
Charges exceptionnelles (67)	10 990	10 980	18 794
Charges de DSP	88 610	88 610	88 610
Recettes projetées	246 409	245 783	669 823
Recettes autres que la tarification (70)	191 569	190 943	583 979
Atténuations de charges (013)	76	76	76
Subventions d'exploitation (74)	24 015	24 015	31 432
Autres produits de gestion courante (75)	7 821	7 821	27 800
Produits exceptionnels (77)	22 928	22 928	26 536

Dans les tableaux apparaissent uniquement les charges de personnel imputées dans les budgets communaux auxquelles ont été ajoutés les coûts masqués sur la base du déclaratif en 2024 puis en intégrant la montée en charge progressivement les ETP manquants sur la base de la matrice des tâches.

Amortissements

EAU POTABLE

- Analyse des données des CA et échéanciers
- En l'absence de données, valeurs estimatives :
 - Répartition des biens et subv. par compétences
 - Application clef de répartition par compétences
 - Durée d'amortissement considérée 40 ans
- Valeurs d'amortissement projetées :

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3 SIEGA	Scénario 3 SIET
Amortissements bruts 2024	694 585	495 996	675 051	1 008 552
Reprises de subventions 2024	118 068	81 352	209 399	201 311
Amortissements nets 2024	575 517	414 645	465 652	808 241

ASSAINISSEMENT

- Analyse des données des CA et échéanciers
- En l'absence de données, valeurs estimatives :
 - Répartition des biens et subv. par compétences
 - Application clef de répartition par compétences
 - Durée d'amortissement considérée 40 ans
- Valeurs d'amortissement projetées :

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3 SIEGA
Amortissements bruts 2024	668 310	628 048	1 433 299
Reprises de subventions 2024	461 094	449 430	682 711
Amortissements nets 2024	207 216	178 618	750 588

Politique d'investissements -

EAU POTABLE

- Patrimoine total évalué à 183 M€

- Dont 152 M€ de patrimoine enterré
- Et 30 M€ d'ouvrages de stockage, pompage, traitement...

Taux de renouvellement	Enveloppe annuelle	Patrimoine total
1,0 %	1 520 000€	151 940 502€
2,5 %	756 000€	30 209 000€

- Travaux programmés évalué à 21,6 M€ sur la période 2025 - 2033

ASSAINISSEMENT

- Patrimoine total évalué à 164 M€

- Dont 140 M€ de patrimoine enterré
- Et 23 M€ d'ouvrages de stockage, pompage, traitement...

Taux de renouvellement	Enveloppe annuelle	Patrimoine total
1,0 %	1 410 000€	140 401 000€
2,5 %	590 000€	23 482 800€

- Travaux programmés évalué à 21,2 M€ sur la période 2025 - 2037

Hypothèse sur la base 1% de la valorisation patrimoniale canalisations (et 2,5% ouvrages) :

- Programmes de travaux issus des Schémas Directeurs Alimentation en Eau Potable et Assainissement corrigés des retours des communes

-Particularité pour les syndicats où l'enveloppe d'investissement a été défini sur la base de la moyenne du montant des investissements réalisés sur les exercices 2018 à 2023 + même hypothèse de renouvellement que précédemment pour les communes adhérentes.

Autres hypothèses de travaux avec les éléments suivants :

- Emprunt nouveau : taux de 3% sur 30 ans (capacité de désendettement maximale de 15 ans)
- Aucune prise en compte sur le programme des travaux
- Inflation estimée à un taux de 3% (à appliquer aux valeurs de résultats qui sont présentées en € constant).

EAU POTABLE

- Patrimoine total évalué à 183 M€

- Dont 152 M€ de patrimoine enterré
- Et 30 M€ d'ouvrages de stockage, pompage, traitement...

Scénarii	Travaux programmés	Renouvellement complémentaire
1	21 606 000	2 276 000/an
2	13 626 500	1 449 000/an
3 (SIEGA)	40 221 765	1 505 000/an
3 (SIET)	75 143 793	2 589 000/an

ASSAINISSEMENT

- Patrimoine total évalué à 164 M€

- Dont 140 M€ de patrimoine enterré
- Et 23 M€ d'ouvrages de stockage, pompage, traitement...

Scénarii	Travaux programmés	Renouvellement complémentaire
1	21 272 120	2 000 000/an
2	21 087 090	1 875 000/an
3 (SIEGA)	67 752 652	3 384 000/an

Réalité et conditions actuelles

Politique d'investissement, charges d'exploitation, santé financière, tarification appliquée (part fixe (abonnement...), variable (unique, par tranche...) au m³ consommé)

$$\text{Ratio économique présent (€ HT/m}^3\text{)} = \frac{\text{Recettes attendues ou réelle (€ HT)}}{\text{Assiette de facturation (m}^3\text{)}}$$

Représentation économique

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3 SIEGA	Scénario 3 SIET
Eau potable	1,61	1,48	1,91	1,64
Assainissement	1,79	1,75	2,02	-

Définition des scénarios techniques, organisationnels et financiers évaluation du besoin de financement futur (€ HT/m³)

Choix du scénario économique cible :

Scénario renouvellement Canalisation 1% + Ouvrage 2,5% en première approche :

Scénario allant au-delà de la politique de renouvellement actuelle

Pas de subvention intégrée dans le modèle économique à ce stade

Assainissement

COMPÉTENCE	INVESTISSEMENTS	CHARGES (projection 2024)	AUTRES RECETTES (projection 2024)	RATIO ACTUEL	RATIO D'ÉQUILIBRE	CAPACITÉ DE DESENET. MAXI
Scénario 1 (4C intégral) 17 Communes	12 407 800 € Travaux neufs 2025-2037 + 8 864 300 € RNV programmé 2025-2035 + 69 135 700 € Renouvellement complémentaire 2025-2063	Annuité dette : 446 k€ Général : 354 k€ Personnel : 195 k€ Autres : 159 k€ (Poids DSP : 89 k€)	Autres : 192 k€	1,79 € HT/m ³	3,66 € HT/m ³	14,9 ans (2038)
Scénario 2 (4C partiel) 14 Communes	12 222 790 € Travaux neufs 2025-2037 + 8 864 300 € RNV programmé 2025-2035 + 64 223 845 € Renouvellement complémentaire 2025-2063	Annuité dette : 441 k€ Général : 318 k€ Personnel : 195 k€ Autres : 159 k€ (Poids DSP : 89 k€)	Autres : 191 k€	1,75 € HT/m ³	3,61 € HT/m ³	14,9 ans (2038)
Scénario 3 (SIEGA) SIEGA + 14 Communes	18 135 200 € Travaux neufs 2025-2037 + 49 617 500 € RNV programmé 2025-2063 + 50 599 485 € Renouvellement complémentaire 2025-2063	Annuité dette : 586 k€ Général : 1 624 k€ Personnel : 371 k€ Autres : 176 k€ (Poids DSP : 89 k€)	Autres : 584 k€	2,02 € HT/m ³	2,76 € HT/m ³	15 ans (2053 – 2054)

Alimentation en Eau Potable

SCENARII	INVESTISSEMENTS	CHARGES (projection 2024)	AUTRES RECETTES (projection 2024)	RATIO ACTUEL	RATIO D'ÉQUILIBRE	CAPACITÉ DE DESENET. MAXI
Scénario 1 (4C intégral) 17 Communes	12 015 400 € Travaux neufs 2025-2033 + 9 590 600 € RNV programmé 2025-2033 + 79 173 400 € Renouvellement complémentaire 2025-2063	Annuité dette : 261 k€ Général : 840 k€ Personnel : 446 k€ Autres : 554 k€ (Poids DSP : 143 k€)	Autres : 409 k€	1,61 € HT/m ³	3,19 € HT/m ³	13,8 ans (2039 – 2040)
Scénario 2 (4C partiel) 8 Communes	5 153 900 € Travaux neufs 2025-2033 + 8 472 600 € RNV programmé 2025-2033 + 48 014 507 € Renouvellement complémentaire 2025-2063	Annuité dette : 203 k€ Général : 488 k€ Personnel : 247 k€ Autres : 538 k€ (Poids DSP : 143 k€)	Autres : 281 k€	1,48 € HT/m ³	2,99 € HT/m ³	15 ans (2043 – 2044)
Scénario 3 (SIEGA) SIEGA + 2 Communes	7 458 500 € Travaux neufs 2024-2033 + 32 763 265 € RNV programmé 2025-2063 + 17 183 245 € Renouvellement complémentaire 2025-2063	Annuité dette : 459 k€ Général : 2 945 k€ Personnel : 625 k€ Autres : 524 k€ (Poids DSP : 0 k€)	Autres : 1 480 k€	1,91 € HT/m ³	2,42 € HT/m ³	14,9 ans (2050 – 2051)
Scénario 3 (SIET) SIET + 6 Communes	4 758 600 € Travaux neufs 2024-2033 + 70 385 183 € RNV programmé 2024-2063 + 28 602 966 € Renouvellement complémentaire 2025-2063	Annuité dette : 211 k€ Général : 1 131 k€ Personnel : 1 003 k€ Autres : 141 k€ (Poids DSP : 143 k€)	Autres : 646 k€	1,64 € HT/m ³	2,23 € HT/m ³	14,5 ans (2047 – 2048)

Eventuelles adaptations : montée en charge progressive ?

Orientation en terme de structure cible ?

Structures binômes (structures prédominantes actuellement) ?

Décomposition en tranches tarifaires ?

Choix d'une période de convergence/harmonisation des tarifs

Traduction politique finale

1. Structure tarifaire commune
2. Evolution des tarifs
3. Période de convergence

